

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 13 DECEMBRE 2018

Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2018-06-16 - AVENANT DE PROLONGATION ET D'EXTENSION DE L'APPEL A PROJET « CREATION OU REHABILITATION LOURDE DE LOGEMENT COMMUNAL »

DATE DE CONVOCATION : 06 DECEMBRE 2018

DATE DE L'AFFICHAGE : 21 DECEMBRE 2018 de l'extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	André FONTAINE, Nathalie BECHEREAU (ayant la suppléance de Y. TARDY), Jean-Louis CLAUDON, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (ayant la procuration de P. FLABAT), Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT (départ à compter de la 2018-06-41), Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME (ayant la procuration de L. LALEVEE de la 2018.06.01 à la 2018.06.20), Patrice KNAPEK, Bernard DOMANIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPAS, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de C. LALANCE), Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR, Michel NOISETTE, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Thomas MIGOT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Bernard DEPAILLAT (ayant la procuration de G. ERZEN), Philippe HENNEBERT, François MANSION, Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Geneviève BRINGUIER (ayant la suppléance de X. RICHARD), Alde HARMAND (ayant la procuration de G. HOWALD), Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de M. GHAZZALE), Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration de C. BRETENOUX), Lucette LALEVEE (présente à compter de la 2018.06.21), Alain BOURGEOIS, Catherine GAY (présente à compter de la 2018.06.07), Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL, Pascal MATTEUDI, Thierry BAUER (ayant la procuration de E. MANGEOT), Marie-Jeanne CHRETIEN, Christian CHARTON (ayant la suppléance d'A. COCUSSE), Denis PICARD, Christelle AMMARI, Jean-Marie HORNUT, Jean Pierre COUTEAU.
<u>Etaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Yolande AGRIMONTI, Corinne LALANCE, Frédérique SAUVAT, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Malika GHAZZALE, Etienne MANGEOT, Alain COCUSSE.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2018.06.20 : 10 avis de procuration. A compter de la 2018.06.21 : 9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2018.06.06 : <u>58 présents</u> . De la 2018.06.07 à la 2018.06.20 : <u>59 présents</u> . De la 2018.06.21 à la 2018.06.40 : <u>60 présents</u> . De la 2018.06.41 à la fin : <u>59 présents</u> .
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2018.06.06 : <u>68 votants</u> . De la 2018.06.07 à la 2018.06.40 : <u>69 votants</u> . De la 2018.06.41 à la fin : <u>68 votants</u>

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2018

Application agréée E-legalite.com

Compte tenu de l'intérêt de l'appel à projets « création ou réhabilitation lourde de logements communaux » et afin de répondre à une carence de logements locatifs notamment dans les communes rurales du territoire et ainsi créer les conditions favorables à l'installation de nouveaux ménages (jeunes, aux revenus modestes...) ou le maintien de personnes âgées et/ou en perte d'autonomie dans le village, il est proposé de proroger les aides mobilisables dans ce dispositif pour une durée de 2 ans supplémentaires, soit jusqu'à décembre 2020.

Le règlement d'attribution demeure similaire à celui initial et est étendu aux 42 communes de la CC terres Toulouses. L'éligibilité des opérations repose ainsi sur 3 critères à savoir :

- Social (mixité sociale et générationnelle, intégration dans la commune...)
- Économique (montant accessible du loyer et des charges locatives...)
- Environnemental (performance énergétique globale...)

L'intervention de la CC2T se fait à hauteur de 10 % du montant HT des travaux (avec un plafond maximum d'aides de 6 000 € par logement).

L'enveloppe budgétaire maximale allouée à cette prolongation est de 60 000 € correspondant à l'accompagnement prévisionnel d'environ 10 logements communaux. L'aide est limitée à 3 logements par commune.

Vu l'avis de la Commission Urbanisme et Habitat du 15 novembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la prolongation de l'appel à projet cité auparavant et de l'étendre aux 42 communes,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dispositif.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX